

0850067L
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANDRE TIRAQUEAU
76 RUE DU GAINGALET
85205 FONTENAY LE COMTE CEDEX
Tel : 0251691130

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/03/2018

Réuni le : 29/03/2018

Sous la présidence de : Anne-Marie Gaertner

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 5

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

La DBM n°5 est adoptée par le Conseil d'administration. Elle comporte un prélèvement des fonds de roulement à hauteur de 32 343,85 € répartis comme suit : 24 274,87 € en fonctionnement et 8068,98 € en capital, 31 643,85 € au service général et 700,00€ au SRH.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0